

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 10 septembre 2019

Délibération n°44 - 2019 relative à l'approbation des délibérations du Conseil des Etablissements Associés du 27 février et du 12 juin 2019.

Vu l'article L718-3 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les délibérations du Conseil des Etablissements Associés du 27 février et du 12 juin 2019.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Délibérations CEA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : **18 SEP. 2019**